



Le projet allie originalité architecturale et fonctionnalité. L'hôtel d'entreprises, dont les travaux commenceront début 2013, est composé de deux bâtiments distincts :

- un bâtiment de 500 m² sur 2 niveaux, qui accueillera **14 bureaux modulables** en fonction des besoins, une salle de réunion et des espaces communs (sanitaires, salle de repos...).
- un bâtiment de 1200 m², dédié aux activités artisanales, découpé en **5 ateliers indépendants**, facilement accessibles aux véhicules professionnels (poids lourds, camionnettes...) grâce au large parvis et aux portes sectionnelles de chaque atelier.

Cet ensemble répondra aux normes environnementales les plus exigeantes, pour le confort des utilisateurs et le respect de l'environnement. La CCSI compte ainsi proposer une offre locative attractive et de qualité aux entreprises artisanales et de service, répondant à leurs besoins spécifiques. La livraison est prévue pour le 1^{er} trimestre 2014. Pour ce projet, la CCSI bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin.

Plus d'informations :

www.cc-secteurdillfurth.fr

rubrique économie

Contact : **Claire Lempereur**

Service Développement Local

Tél. 03 89 25 44 88

claire.lempereur@cc-secteurdillfurth.fr

L'hôtel d'entreprises : le projet est lancé !

En juin dernier, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a choisi l'équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera l'hôtel d'entreprises du parc d'activités de l'Ancienne Forge à Tagolsheim. L'équipe lauréate est menée par le cabinet d'architectes Herrgott-Heyd-Weber de Mulhouse.

Déchets : redevance incitative au 1^{er} janvier 2013

Afin d'encourager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets, la CCSI a choisi de mettre en place une nouvelle facturation des coûts de collecte et de traitement des déchets : la redevance incitative.

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2013, cette redevance sera calculée en fonction du volume de déchets produits par chaque foyer. Elle viendra remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaît sur votre feuille d'impôts fonciers ou dans vos charges locatives.

La collecte des déchets

Les collectes en porte à porte :

- **les bio-déchets** : collecte en bac toutes les semaines
- **les recyclables** : collecte en sac 1 semaine sur 2
- **les ordures ménagères résiduelles** : collecte en sac 1 semaine sur 2

La collecte en apport volontaire :

- des bennes à verre à votre disposition dans toutes les communes

La déchetterie :

Facturation de la déchetterie par passage à partir du 1^{er} juillet 2013

Les étapes de la mise en oeuvre :

Novembre 2012 : distribution à domicile du matériel de collecte des bio-déchets. Un courrier vous indiquera au préalable la date de distribution.

Décembre 2012 : distribution dans votre mairie des sacs d'ordures ménagères, en fonction de la dotation que vous aurez choisie. Vous serez prochainement informés des dates de distribution.

Janvier 2013 : mise en place des nouvelles modalités de collecte.

Avril 2013 : 1^{ère} facture trimestrielle, correspondant au premier quart du montant annuel*.

Juillet 2013 : 2^e facture trimestrielle, correspondant au deuxième quart du montant annuel.

Octobre 2013 : 3^e facture trimestrielle correspondant au troisième quart du montant annuel et facturation de la déchetterie en fonction du nombre de passages pour les mois de juillet, août et septembre.

Janvier 2014 : 4^e facture trimestrielle correspondant au quatrième quart du montant annuel et facturation de la déchetterie en fonction du nombre de passages pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

* montant annuel = part fixe + part variable

Et pour l'habitat collectif ?

Le fonctionnement est identique, à l'exception de la collecte des bio-déchets.

Chaque foyer recevra uniquement un bio-seau et des sacs biodégradables. Un conteneur commun à la copropriété sera mis à disposition.

La dotation par foyer

Chaque foyer recevra :

- des sacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles : le nombre de sacs est librement déterminé par l'usager, en fonction de la composition de son foyer et de ses pratiques,
- des sacs de tri transparents,
- un bac à bio-déchets, un bio seau et des sacs biodégradables,
- un badge d'accès à la déchetterie (printemps 2013).

Seuls les sacs de collecte pour les ordures ménagères seront facturés directement à l'usager

La facturation

La redevance incitative est composée d'une part fixe, qui couvre les charges fixes liées au service et d'une part variable, fonction du volume de déchets produits par chaque ménage.

Le Service Tri et Déchets édite 4 factures par an.



Catégorie	Conditionnement	Nbre litres /an	Consommations indicatives pour	Tarif
A	• 2 rouleaux de 20 sacs de 30L	1200	1 personne	43,20€
B	• 2 rouleaux de 30 sacs de 30 L	1800	1 à 2 personnes	64,80€
C	• 2 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 1 rouleau de 30 sacs de 30 L	2100	2 personnes	75,60€
D	• 3 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 1 rouleau de 30 sacs de 30 L	2700	2 à 3 personnes	97,20€
E	• 1 rouleau de 20 sacs de 30 L + 3 rouleaux de 30 sacs de 30 L	3300	3 personnes	118,80€
F	• 3 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 3 rouleaux de 30 sacs de 30 L	4500	4 personnes	162€
G	• 2 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 4 rouleaux de 30 sacs de 30L	4800	5 personnes	172,80€
H	• 3 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 4 rouleaux de 30 sacs de 30 L	5400	6 personnes ou +	194,40€

Erratum : une erreur s'est glissée dans le tract présentant la grille tarifaire qui vous a été distribué en septembre : s'agissant du tarif F, la dotation est de 3 rouleaux de 20 sacs de 30 L + 3 rouleaux de 30 sacs de 30 L

* La dotation par type de foyer est donnée à titre indicatif. Il appartient à chaque foyer de déterminer ses propres besoins. Le Service Tri et Déchets se tient à votre disposition pour vous aider.

Pour plus d'informations :

www.cc-secteurdillfurth.fr – rubrique Vivre et Habiter

Contact : Service Tri et Déchets

Carole Muller – Tél. 03 89 08 45 46 – carole.muller@cc-secteurdillfurth.fr

Mathieu Urban – Tél. 03 89 08 45 42 – mathieu.urban@cc-secteurdillfurth.fr



La part fixe = 140 € par foyer en 2013

Elle comprend :

- l'ensemble des frais fixes de collecte des déchets,
- les frais de gestion,
- les frais de fonctionnement de la déchetterie du 1^{er} janvier au 30 juin 2013,
- les frais fixes de la déchetterie du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.

Son montant sera réajusté chaque année.

La part variable

Elle est calculée en fonction :

- du nombre de sacs d'ordures ménagères choisis lors de la dotation annuelle, selon la grille tarifaire,
- de l'utilisation réelle de la déchetterie, à partir du 1^{er} juillet 2013 (nombres de passages effectués) : 2,15 € par passage en 2013,
- de l'achat éventuel de rouleaux de sacs d'ordures ménagères supplémentaires en cours d'année.

Ces rouleaux de sacs supplémentaires seront facturés, à terme, à un prix majoré par rapport aux sacs de la dotation annuelle.

Quelle dotation choisir ?

L'OCM du Sundgau Un soutien direct aux entreprises

Depuis 2010, le Syndicat Mixte pour Sundgau a lancé une Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) sur l'ensemble du territoire pour soutenir les entreprises et le développement économique.

Cette opération multipartenariale est menée grâce au soutien de l'Etat, de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin et des 8 communautés de communes du territoire. Elle a pour objectif, à l'échelle du Sundgau, de soutenir la rénovation des outils de production et des locaux et ainsi, de conforter le dynamisme du tissu économique.

Pour qui ?

Pour les entreprises commerciales, artisanales ou de services :

- inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers
- réalisant moins de 1 000 000 € HT de chiffre d'affaires
- dans le cadre d'une création, d'une reprise, d'un transfert ou d'un développement de l'activité.



Quelles aides ?

- aide de 25%, plafonnée à 18 750 €
- montant minimum des travaux : 10 000 €.

Jusqu'à présent, 8 entreprises de la CCSI ont pu bénéficier d'une subvention au titre de l'OCM, pour un montant total d'aides de 64 000€.

Vous êtes intéressés ?

Contactez le Syndicat Mixte pour le Sundgau Mathieu Wolf, animateur OCM Syndicat Mixte pour le Sundgau Quartier Plessier – Bâtiment 3 39, avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards 68130 Altkirch
Tél. 03 89 25 49 82
pays.sundgau@wanadoo.fr

Pour quels investissements ?

- les travaux de rénovation et d'aménagements intérieurs
- la rénovation des vitrines et des façades commerciales
- les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises
- les équipements destinés à favoriser l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- l'acquisition de matériel de production.

Zoom sur... le métier d'assistante maternelle

Ces dix dernières années, le métier d'assistante maternelle agréée a beaucoup évolué, devenant une profession reconnue, avec ses droits... et ses obligations.

Ces professionnelles de la petite enfance ont aujourd'hui les mêmes droits que tout salarié (contrat de travail, droit au chômage, cotisations retraite, congés payés...).

Pour pouvoir exercer leur métier et accueillir des enfants chez elles, les assistantes maternelles doivent obtenir un agrément du Conseil Général. L'obtention de l'agrément est conditionnée par le suivi d'une formation de 120 heures. Tous les 5 ans, l'agrément doit être renouvelé.

L'exercice sans agrément en cours de validité est passible d'une suspension de l'activité, voire d'une interdiction d'exercer. De même, la garde d'enfant sans agrément et contre rémunération est passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

Embaucher sans contrat : tout le monde y perd !

L'assistante maternelle agréée est embauchée par un ou plusieurs parents-employeurs avec qui elle signe un contrat de travail. Elle accueille alors à son domicile, contre rémunération, des enfants confiés par leurs parents afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. Le contrat de travail est obligatoire. Il confère des droits à la fois à l'assistante maternelle mais aussi aux parents. En absence de contrat, l'assistante maternelle ne sera pas couverte en cas de perte d'emploi ou de non-paiement du salaire.

Elle n'aura ni couverture sociale (pas d'indemnités journalières en cas de maladie ou de congé maternité), ni allocations chômage. Pour les parents-employeurs qui ne déclarent pas leur assistante maternelle, aucune aide (prestation CAF, participation de la CAF au paiement des charges, réductions d'impôts) ne pourra être versée. En tant qu'employeurs, ils s'exposent à des poursuites et des sanctions.

Le Relais Assistantes Maternelles pour vous accompagner dans vos démarches

Le Relais Assistantes Maternelles « les Cigognes » est un lieu d'information pour les assistantes maternelles, les candidats à l'agrément, tout professionnel de la petite enfance mais aussi pour les parents et futurs parents. Le Relais, c'est également des temps de rencontres et d'animations avec notamment des ateliers d'éveil et des ateliers parents-enfants. Pour tout renseignement lié à l'agrément et à la petite enfance, contactez le Relais.

Permanences d'accueil du public :

- lundi de 13h à 18h ;
 - mercredi de 13h à 17h ;
 - vendredi de 8h à 12h ;
- Et sur rendez-vous.

Plus d'informations :
www.cc-secteurdillfurth.fr
rubrique petite enfance

Contact :

Adeline Vincent, responsable du Relais, remplaçant Marie Hanser
Tél. 03 89 25 55 68
ram@cc-secteurdillfurth.fr
ou au Relais : au rez-de-jardin de la C.C.S.I. à Illfurth



Fiscalité : modification des taux

Vous avez récemment reçu votre avis d'imposition pour l'année 2012. Sur celui-ci, vous constaterez que les taux de la Communauté de Communes ont augmenté et que, parallèlement, ceux de votre commune ont diminué, sauf décision contraire de votre conseil municipal. Ces changements sont liés au transfert, par les 10 communes membres à la Communauté de Communes, des compétences scolaires, jusqu'alors confiées au SIASA.

Commande groupée d'arbres et arbustes fruitiers

Dans le cadre de son GERPLAN, la CCSI, en partenariat avec le Point Vert à Hochstatt et le Conseil Général du Haut-Rhin, vous propose d'enrichir votre jardin ou votre verger avec des arbres et des arbustes fruitiers... à des prix avantageux !

Vous pouvez consulter la liste des plants disponibles dans le cadre de la commande groupée sur le site internet de la CCSI rubrique vivre et habiter – cadre de vie

Date limite de commande le 21 novembre

Distribution prévue le vendredi

30 novembre de 17h30 à 19h,

sur le parking de la piscine à Tagolsheim

Semaine pour le Climat dans les centres périscolaires

Pour la 2^e année, les centres périscolaires de la CCSI, en partenariat avec le prestataire Saveurs Restauration, proposent aux enfants des repas sobres en carbone, pendant toute la semaine pour le Climat du Sundgau du 22 au 28 octobre 2012.

Au menu : produits locaux, de saison, issus d'une agriculture responsable et durable...

Les vacances d'automne avec le service Enfance

Les services Périscolaire et Jeunesse de la CCSI proposent aux enfants et aux adolescents de faire le plein d'activités pendant les vacances d'automne.

Au programme :

Pour les 3-6 ans

→ **Du 5 au 9 novembre**
Stage éveil corporel par le théâtre
9h - 10h (CLSH de Hochstatt)
Tarifs : 15 / 18 / 21 €

Inscription obligatoire sur le site internet de la CCSI dans la limite des places disponibles.



Dans le cadre de la mise en valeur de son patrimoine bâti, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth souhaite mettre en place un inventaire des maisons anciennes. Seront répertoriées les maisons à colombages antérieures au XX^e siècle et les maisons en pierre antérieures au XIX^e siècle.

Inventaire du patrimoine bâti

Les maisons à colombages et les maisons en pierre sont en effet très courantes en Alsace et confèrent un charme indéniable à notre région et plus particulièrement au territoire du Sundgau. Il est vrai que la maison alsacienne a longtemps fait appel aux matériaux disponibles sur place, à savoir le bois et la terre, mais aussi la pierre.

Par ailleurs, les maisons sont très différentes les unes des autres en raison de leur décoration, de leur technique de construction ou encore des exigences géographiques locales. Elles constituent à elles seules une remarquable richesse qu'il convient de conserver et de transmettre aux générations futures.

Il a donc semblé important à la Communauté de Communes, dans le cadre du contrat « Culture et Patrimoine » passé avec le Département, de mettre en place un inventaire. A cette occasion, la Communauté de Communes prendra contact avec vous si votre maison relève d'une de ces deux catégories.

Si vous pensez que votre maison peut être inscrite à l'inventaire, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Contact : Aline Nestelhut

Service Culture et Patrimoine

Tél. 03 89 08 45 45

patrimoine@cc-secteurdillfurth.fr

Pour les 10-16 ans

→ **Lundi 5 novembre**

Laser Game : 14h45 - 18h45

(rdv devant l'église d'Illfurth)

Tarifs : 12 / 15 / 18 €

→ **Mardi 6 novembre**

Peinture sur soie : 13h30 - 16h30

(CLSH de Hochstatt)

Tarif : 8 / 10 / 12 €

→ **Mercredi 7 novembre**

Karting : 13h30 - 16h30

(rdv devant l'église à Illfurth)

Tarifs : 12 / 15 / 18 €

→ **Jeudi 8 novembre :**

Atelier « fous de de chocolat »

13h30 - 16h30 (CLSH de

Hochstatt)

Tarifs : 8 / 10 / 12 €

→ **Vendredi 9 novembre :**

Bowling : 13h30 - 17h30

(rdv devant l'église à Illfurth)

Tarifs : 8 / 10 / 12 €

→ **Du 5 au 9 novembre :**

Stage découverte théâtre :

10h - 12h (CLSH de Hochstatt)

Tarifs : 15 / 18 / 21 €

Inscription obligatoire sur le site internet de la CCSI dans la limite des places disponibles.

Pour les 3-12 ans

Pendant toutes les vacances d'automne, accueil dans les centres de loisirs :

- Centre d'Illfurth sur le thème :
Contes et légendes

- Centre de Spechbach-le-Bas sur le thème :
La nuit tous les chats sont gris

Inscription obligatoire dans votre centre périscolaire.

Plus d'informations

www.cc-secteurdillfurth.fr

rubrique Grandir

Contact : Noémie Wioland

Service Jeunesse

Tél. 06 73 92 46 76

jeunesse@cc-secteurdillfurth.fr

ou dans votre centre périscolaire



Communauté de Communes du
Secteur d'Illfurth

Rédaction : Fabienne Bamond,
Helmuth Bihl, Marie Hanser, Benoît
Kennard, Manuela Kueny, Claire
Lempereur, Guy Locher, Pierre Mahy,
Aline Nestelhut, Christian Sutter,
Mathieu Urban.

Photos : CCSI, Guy Buchheit